



Compte rendu : Assemblée Générale du 21 février 2018 à St Molf

1. Présentation du bureau :

Anita Bonneau, notre présidente, remercie les 23 adhérents pour leur présence (12% des adhérents inscrits sur les 2 communes) ainsi que M. Bernier Dominique, adjoint vie associative et Sportive de St Lyphard.
M. Bibard Emmanuel, adjoint vie associative, Sportive et Développement Touristique de St Molf est excusé.

Composition du bureau :

- Anita Bonneau : présidente
- Marie-Béatrice Rastel : responsable des inscriptions pour la commune de St Lyphard
- Rose-Anne Guegnot : secrétaire adjointe pour la commune de St Lyphard
- Muriel Voisin : trésorière
- Dominique Sénéchal : secrétaire et responsable des inscriptions pour la commune de St Molf et du site internet
- Françoise Lalia : Membre active
- Jacqueline Leray : Membre active

2. Rappel de nos activités :

Tous nos cours sont assurés par **Antoinette Benoît**, animatrice éducatrice sportive diplômée et embauchée en CDI par l'association depuis 2005 pour 7h de cours hebdomadaire. Elle est rémunérée en chèque emploi associatif. L'association règle donc son salaire, les charges salariales, sa prévoyance-retraite, une partie de sa cotisation mutuelle depuis le 1^{er} janvier 2016 (Loi du mois de juin 2013), ses congés payés et ses formations.

Les cours ont lieu selon les horaires suivants :

- | | à St Molf (salle socio-culturelle) | à St Lyphard (salle de la Vinière ou salle des Coulines) |
|--------------|------------------------------------|--|
| • Lundi : | 20h15/21h15 (Pilates) | • Lundi : 17h00/ 18h00 (Pilates) |
| • Mercredi : | 20h00/21h00 (gym tonique) | • Lundi : 18h45/19h45 (Step) |
| • Jeudi : | 17h30/18h30 (Pilates) | • Jeudi : 19h00/20h00 (gym tonique) |
| • Vendredi : | 11h00/12h00 (Stretching) | |

Le nombre d'adhérents diminue sur la commune de St Lyphard, 78 inscrits pour l'année 2017/2018, 88 inscrits pour l'année 2016/2017.

Le nombre d'adhérents est stable pour la commune de St Molf, 83 inscrits pour l'année 2017/2018, 82 inscrits pour l'année 2016/2017.

Anita rappelle que notre association est affiliée à la Fédération Française Sports Pour Tous et qu'elle doit verser une adhésion afin d'obtenir une licence pour chaque adhérent. Cette licence permet notamment de souscrire à une assurance pour l'ensemble de nos activités.

En application du décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (CACI), la commission médicale de la Fédération Française Sports pour Tous détermine une fréquence de renouvellement de ce CACI, d'une fois tous les trois ans. En application du décret ministériel n°2016-1157 du 24 août 2016, entre chaque CACI, un auto-questionnaire médical permettra, s'il est attesté sans réponse négative, de renouveler sa licence sportive. Le certificat médical sera donc obligatoire pour toute nouvelle inscription.

La cotisation à la Fédération permet également d'avoir des informations, des conseils et des outils de communication pour le bon fonctionnement de l'association. Elle permet aussi de régler les frais auprès de la SACEM pour l'accompagnement musical des cours ainsi que la formation des animateurs.

3. Bilan financier :

Les ressources correspondent aux adhésions reçues essentiellement en début de saison ainsi que les 2 subventions versées par les municipalités de St Lyphard et de St Molf en fonction du nombre d'adhérents domiciliés respectivement sur chacune des 2 communes. Les subventions pour les 2 communes sont de 700€.

Les dépenses se répartissent sur plusieurs postes :

- Les cotisations à la Fédération Sports Pour Tous.
- Le financement des stages pour Antoinette (environ 2 par an).
- L'achat des CD de musique pour animer les cours.
- La participation à un contrôle médical annuel pour Antoinette auprès de la médecine du travail, participation partagée avec 2 autres associations (Mesquer et La Turballe).
- L'achat de matériel gymnique pour diversifier les cours et renouveler les activités selon les besoins.
- Le salaire d'Antoinette, les charges URSSAF et de mutuelle.

Muriel, notre trésorière, explique aux personnes présentes le compte de résultats de l'association pour l'année 2017. Après avoir exposé les différents postes budgétaires, Muriel annonce un solde de + 1830.39€ avec un total général « recettes » de 15514.90€ et un total « dépenses » de 13648,51€.

Le budget est voté à l'unanimité.

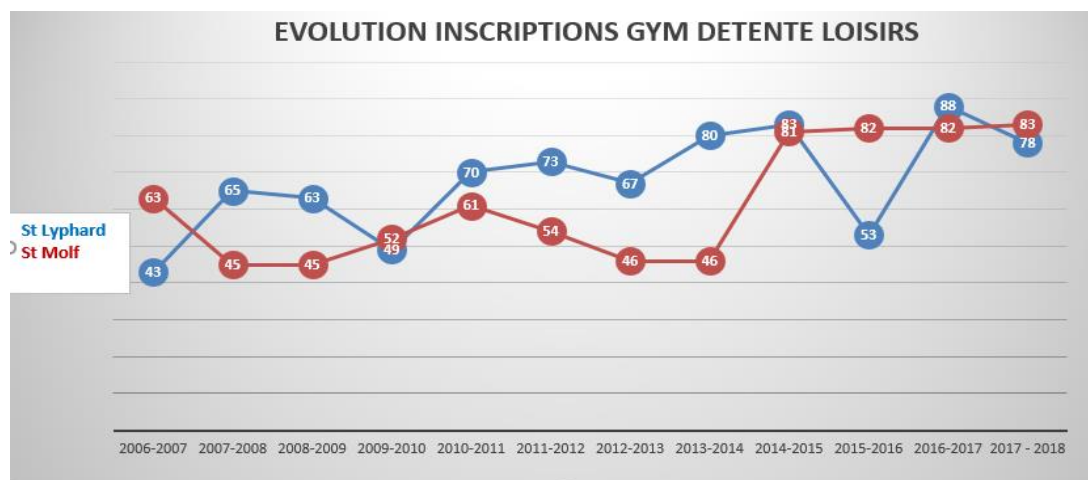
Ensuite Muriel nous présente le budget prévisionnel de 2018, celui-ci est excédentaire de 63 €.

4. Bilan des inscriptions :

A St Lyphard: 78 adhésions (- 10 par rapport à l'an dernier)

A St Molf: 83 adhésions (+1 par rapport à l'an dernier)

Le graphique ci-dessous permet de voir l'évolution des inscriptions sur les 2 communes depuis l'année sportive 2006-2007



5. Communication :

Tous les ans vers la fin août, des articles paraissent dans la presse pour annoncer la nouvelle saison.

Une distribution de flyers est faite sur les 2 communes par certains bénévoles de l'association.

Nous participons au forum des associations sur les 2 communes début septembre, ce qui nous permet de commencer les premières inscriptions tout en faisant découvrir nos activités aux nouveaux arrivants.

Nous disposons également d'un site Internet sur lequel les informations sont réactualisées régulièrement :

<http://www.gym-detente-loisirs.net>

6. Remarques diverses :

- La fin des cours a lieu le 29 juin 2018.
- La reprise des cours est fixée au 03 septembre 2018.
- Prix pour la saison prochaine : 85 € pour 1 cours, 99 € pour 2 cours ou plus.

La séance suivie d'un verre de l'amitié se termine à 20h40.